



PROCES VERBAL
DU COMITE SYNDICAL
Du mercredi 18/05/2022

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 22
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 21

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 18

L'an deux mille vingt-deux, le 18 mai sur convocation faite le 11 mai, le Comité Syndical s'est assemblé en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DBJAY.

Présents titulaires : PLISSONNEAU Frédéric, CLOCHARD Roland, COGNE Geneviève, MAUGAN Claude, PRUGNIERES Anne-Cécile, DBJAY Jean-Pierre, PORTRON Didier, MARIE Sabrina, CANAUD Jeannine, CHEVILLON Pierre, DURIEUX Michel, MARTIN Alain, GAURIER Sylvain, MOSTAFA Samy, PACAUD Lionel, LOUVRIER Franck (17)

Présents suppléants : PHILIPPE Jacqueline (1)

Pouvoirs : VINOT Valérie donne pouvoir à DBJAY Jean Pierre, COUESNON Elsa donne pouvoir à PORTRON Didier, GOULLIANNE Sterenn donne pouvoir à MARIE Sabrina (3)

Absents excusés : DUBREUIL Didier.

Invités :

La secrétaire de séance : CANAUD Jeannine

Ouverture de la séance à 19h10

Approbation du procès-verbal du 12/04/2022

APPROUVE A L'UNANIMITE

Observations :

Le Président informe les élus que des corrections ont été apportées au Procès-Verbal du 09/03/2022 et du 12/04/2022 avec l'aide de Monsieur HAUSSMANN. Dorénavant, une relecture des procès-verbaux se fera avant leur diffusion.

Elu rapporteur : Monsieur PACAUD Lionel – Vice-Président
Rapport N°1 Objet : Contribution des communes 2022

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. PACAUD présente le découpage des contributions des communes, de l'acompte en Mars, des différentes tranches en Juin, Septembre et le solde en Novembre.

Il signale que ce tableau permet de donner très précisément le détail par commune.

La participation totale des communes 2022 s'élève à 1 050.000 euros.

Le Comité Syndical décide :

- **De valider le montant des contributions au titre de l'année 2022**
- **D'autoriser Monsieur le Président à réaliser les appels de contributions selon les montants arrêtés dans la présente délibération.**

Elu rapporteur : Monsieur DURIEUX Michel – Vice-Président
Rapport N°2 Objet : PEDT / Plan mercredi

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. DURIEUX expose qu'au sein du Projet EDucatif Territorial (PEDT), le syndicat a la possibilité d'y intégrer le Plan Mercredi, démarche visant à constituer un cercle éducatif vertueux pour l'enfant, qu'il soit sur le temps scolaire ou périscolaire. Un accompagnement financier versé par la CAF, portant le nom de « bonification plan mercredi » est calculé sur la base des heures nouvelles créées sur la journée du mercredi. Le montant de cette bonification est calculé également à travers le potentiel financier par habitant du territoire SEJI. Ce dernier est inférieur à 900€/hab.

Le montant versé au SEJI est donc de 0.95€/heures nouvelles. Pour 2022 cela représente une bonification à hauteur de 6700€, pour 2023 et 2024 une bonification de 12.000€

Au regard de l'ensemble de ces éléments, Monsieur le Vice-Président propose au comité syndical, d'autoriser Monsieur le Président à signer le PEDT – Plan mercredi pour la période du 01/09/2022 au 31/08/2025.

Observations :

M.DBJAY informe qu'il faut signer le PEDT – Plan mercredi rapidement car le Projet Educatif Local débutait sur une année civile et le Projet EDucatif Territorial part sur une année scolaire. Dès septembre il faut pouvoir bénéficier de la « bonification plan mercredi ».

Il signale qu'une réunion s'est tenue avec les Francas. Leur accompagnement s'appuiera sur le Projet Educatif Local déjà existant et les groupes de pilotage comprendront des élus, des techniciens du SEJI, des représentants de la CAF et d'autres partenaires. Un outil en ligne (TRELLO) permettra la communication entre les différents acteurs. Un compte rendu sera fait aux Elus régulièrement.

La délibération porte sur l'engagement de travailler sur le Projet EDucatif Territorial.

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical décide :

D'autoriser Monsieur le Président à signer le PEDT – Plan mercredi pour la période du 01/09/2022 au 31/08/2025.

Elu rapporteur : Monsieur DBJAY Jean Pierre - Président
Rapport N°3 Objet : Modification du tableau des effectifs.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Le Président propose de créer un poste statutaire sur le grade d'Attaché Territorial à concurrence de 1 Equivalent Temps Plein (ETP).

Le coût salarial annuel de ce poste est estimé à 43 784,40 euros brut. Il a été prévu au budget de cette année.

Le Président informe que l'association 2Venirs a conseillé cette création de poste afin d'élargir les possibilités de recrutement à une personne de catégorie A et pas uniquement de catégorie B ou B+.
La création de poste se fera à compter du 1^{er} octobre 2022, date de départ à la retraite de la responsable actuelle.

M. PACAUD dit que le recrutement sera un moment charnière pour l'avenir du SEJI.

M. MAUGAN signale qu'il est important d'être accompagné par l'association 2Venirs pour recruter efficacement. Ce sont des professionnels dans ce domaine et ils connaissent bien le SEJI.

M. DBJAY répond que Monsieur HAUSSMANN a déjà proposé d'être présent pour le recrutement.

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical décide :

- **D'accéder aux propositions de Monsieur le Président**
- **De créer à compter du 1^{er} octobre 2022 le poste énoncé ci-dessus**
- **Valide le tableau des effectifs du syndicat annexé à la présente**

Les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 012 du budget enfance jeunesse 2022.

Prochaine commission des finances le 16 juin à 18h30 à Echillais.

Le Président lève la séance à 19 heures 38.

Le secrétaire de séance
Mme CANAUD Jeannine



Le Président
M. DBJAY Jean Pierre

